



Audience MOUVEMENT du 19 décembre 2014

Une délégation du SE-UNSA a été reçue en audience ce jeudi 19 décembre par M. Picoche, Directeur Académique, en présence de M. Luscan, IEN adjoint au Dasen, afin de discuter des règles du mouvement et de leurs améliorations possibles.

Le SE-UNSA sollicite la mise en place d'un groupe de travail spécial mouvement avant l'écriture de la circulaire en février.

Le SE-UNSA demande :

- de retirer les écoles primaires des vœux géographiques afin d'éviter les soucis de postes étiquetés maternelle ou élémentaire (En effet, c'est le conseil des maîtres qui est souverain pour décider de l'attribution des classes).

- que les brigadiers enseignant en zones RRS/ECLAIR puissent aussi obtenir les « points zep » lors du mouvement s'ils apportent la preuve qu'ils y sont effectivement affectés.

- que les enseignants victimes de carte scolaire puissent garder leur ancienneté acquise dans l'ancienne école en arrivant dans leur nouvelle affectation en cas de nouvelle fermeture de classe.

Le DASEN confirme qu'il a connu ce fonctionnement dans d'autres départements.

- pour les titulaires TRS (postes partagés), le SE-UNSA demande :

- de pérenniser les équipes pédagogiques afin que les collègues restent au maximum sur les mêmes décharges chaque année.
- que tous les services partagés soient au moins dans le même cycle (pour éviter 1 jour en PS/MS, 1 jour en CE1/CE2, 1 jour en CM1/CM2 et 1 jour en CP ou parfois en SEGPA).
- proposer plus de TRS en 1^{ère} phase.

- pour les postes partagés provisoires de 2^{ème} et 3^{ème} phase :

- que tous les services partagés soient au maximum dans le même cycle.

- de privilégier au maximum la continuité pédagogique, pour les collègues de 2ème phase, qui sont nommés depuis des années sur les mêmes compléments qui n'apparaissent qu'en 2ème phase.

Le Directeur Académique est bien conscient des soucis que pose la multiplicité des postes partagés, ce qui ne va pas aller en s'améliorant d'après lui. De plus en plus de temps partiels sont demandés, les 4x1/4 se multiplient.

M. le DASEN reconnaît la difficulté de ce type de postes.

Un **texte ministériel** est attendu courant janvier afin d'anticiper le temps de travail (et de récupération, s'il le faut) des collègues en postes partagés lorsque les horaires des différentes journées ne seront pas équivalents. (Il en est de même pour les remplaçants).

- RPI dans le cas des fermetures de classes :

Nous avons demandé au DASEN que soit inscrit dans la circulaire de février ce qui avait été discuté à la CAPD 26 mars 2013. Le changement des règles de carte scolaire pour les RPI: **le dernier arrivé dans le RPI** part en cas de mesure de carte scolaire et non le dernier arrivé dans l'école concernée.

A propos de la 2^{ème} phase, le SE-UNSA demande :

- **à refaire une 2^e saisie de vœux en phase informatisée** avec tous les nouveaux postes afin de traiter de manière équitable les enseignants non nommés. Par exemple, l'an passé des postes demandés en 1^{ère} phase ont été transformés en 4x1/4 en 2^{ème} phase et donnés de la même manière, de plus les enseignants ne pouvaient élargir leurs vœux en 2^{ème} phase alors qu'ils auraient été prêts à titre provisoire à accepter certains postes.

– ou supprimer la 2^{ème} phase informatisée et **ne faire qu'une phase manuelle** afin de garantir l'équité de traitement.

Le SE-UNSA demande à participer complètement à la 2^e phase manuelle, comme avant 2008.

